

## CCAA

### Il bloquerait les possibilités d'ouverture vers l'ouest

Lors de sa réunion du 7 décembre, le conseil de la Communauté de communes Armagnac-Adour à la Tour de Termes-d'Armagnac a voté à l'unanimité le rejet du projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par le préfet du Gers. Le préfet avait donné, le 15 septembre, deux mois aux communes et aux communautés de communes pour donner leur avis sur ce projet. Pas de réponse ayant valeur d'accord.

Pour la raison que ce projet fait état d'une fusion entre les trois communautés de communes de Nogaro, Cazaubon et Vic-Fezensac. Cette fusion bloquerait toute possibilité de s'ouvrir vers l'ouest gersois pour la CCAA. Sachant que si la CCAA n'est pas actuellement tenue de fusionner avec une autre communauté de communes, vu qu'elle a déjà subi une fusion récemment, elle devra pourtant fusionner un jour, puisque le nombre de ses habitants est inférieur à 15 000.

**Que va-t-il se passer maintenant ?** - Une réunion de la CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale) a lieu ces jours-ci. Y siègent les maires, les présidents d'intercommunalités et de syndicats. Ils voteront tous sur la totalité du projet du préfet. Une réunion ultérieure devrait avoir lieu en 2016, au cours de laquelle ne voteraient que les communes et collectivités territoriales concernées par le projet, éventuellement amendé.



Lichel Petit, président de la CCAA lors de cette réunion